

## Votre régime d'assurance collective

# Une association de naturopathes et naturothérapeutes non admissible au Québec

Processus de réclamation

24 avril 2023

Chez iA Groupe financier, nous analysons régulièrement les services offerts par les fournisseurs de soins de santé et les associations pour nous assurer qu'ils respectent nos normes en termes de conduite et de pratiques professionnelles.

À la suite d'une réévaluation, nous tenons à vous aviser que nous ne reconnaissons plus l'association suivante :

- ▮ Alliance Professionnelle des Naturopathes et Naturothérapeutes (APNN)

Par conséquent, les frais engagés auprès des membres de cette association ne seront plus admissibles à un remboursement. Les participantes et participants pourront continuer à consulter ces praticiennes et praticiens en santé naturelle, sans toutefois pouvoir se faire rembourser.

### Exception durant la période de transition

Afin de permettre une transition en douceur, iA Groupe financier remboursera les frais de naturopathie engagés jusqu'au 31 mai 2023 auprès d'un fournisseur membre de cette association. Les frais engagés à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 seront refusés.

### Service en ligne pour vérifier l'admissibilité des fournisseurs

Les participantes et participants sont invités à vérifier l'admissibilité de leurs fournisseurs de soins de santé dans l'outil *Recherche de fournisseur* disponible dans l'Espace client et iA Mobile.

### Communication aux participantes et aux participants

Nous vous invitons à transmettre cette [communication](#) à vos participantes et participants afin de les informer à propos de cette association qui n'est plus admissible. Cette communication est également accessible dans l'Espace client.

Voir la [version anglaise](#) de cette communication.

**ON S'INVESTIT, POUR VOUS.**